

Droits d'auteur en hausse malgré les « miettes » reversées par YouTube

La Confédération des sociétés d'auteurs et compositeurs publie des chiffres record

Comme un mantra ou une éternelle ritournelle. Les créateurs du monde entier se plaignent amèrement de la ridicule aumône que leur accorde YouTube (Google). Cette fois-ci, la doléance émane du pionnier de la musique électronique Jean-Michel Jarre, également président de la Confédération des sociétés d'auteurs et compositeurs (Cisac), qui représente 239 sociétés d'auteurs, soit plus de 4 millions de créateurs de 121 pays.

Certes, en 2016, les droits d'auteur ont atteint un record de 9,2 milliards d'euros, en hausse de 6 % par rapport à l'année précédente. Mais cette amélioration est en trompe-l'œil, selon la Cisac, qui publie ces données mercredi 15 novembre.

Hausse des revenus numériques
« Malgré leur croissance, ces chiffres restent bien loin du niveau qu'ils devraient atteindre. Les secteurs majeurs qui exploitent les contenus créatifs dévalorisent notre travail », affirme Jean-Michel Jarre. Un phénomène notable *« sur le digital, où des plates-formes telles que YouTube ne reversent que des miettes aux auteurs »*, poursuit-il en appelant les gouvernements à trouver rapidement une solution. Récemment, Cary Sherman, président de la Recording Industry Association of America (RIAA), qui regroupe les plus grands labels américains, te-

nait le même discours (*Le Monde* daté du 21 octobre).

Dans le secteur musical, de loin le plus important, les auteurs-compositeurs, compositeurs et éditeurs de musique ont vu les montants collectés augmenter de 6,8 %, à 8 milliards d'euros, grâce à une forte hausse des revenus numériques (+ 52 %). Soit près de 1 milliard d'euros. Sur cette somme, 948 millions proviennent des plates-formes musicales payantes (Spotify, Deezer...), le solde émane des services gratuits financés par la publicité comme YouTube. Autant dire l'épaisseur du trait, alors que la filiale de Google revendiquait, fin juillet, un milliard d'utilisateurs.

Dans les autres catégories, les droits liés aux œuvres audiovisuelles et littéraires progressent aussi, alors que ceux collectés pour les arts visuels et le spectacle vivant subissent un tassement.

Dans le domaine des arts plastiques, le peintre Miquel Barcelo, vice-président de la Cisac plaide pour un droit de suite universel. A l'image de ce qui existe en France : une rémunération est accordée aux auteurs d'œuvres originales graphiques et plastiques lors des ventes de leurs œuvres. Les scénaristes et réalisateurs attendent quant à eux une législation qui leur permettrait d'être rémunérés systématiquement en cas de diffusion de leurs œuvres. ■

NICOLE VULSER